

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 920

10 avril 2014

### SOMMAIRE

<b>23 Holding S.A.</b> .....	<b>44116</b>	<b>RD Participations S.à.r.l.</b> .....	<b>44117</b>
<b>AGORA-Wash S.A.</b> .....	<b>44159</b>	<b>S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l.</b> .....	<b>44117</b>
<b>BBA Aviation Finance Luxembourg No. 12 S.à r.l.</b> .....	<b>44119</b>	<b>Ship Atlantic Holding S.A.</b> .....	<b>44117</b>
<b>BBA Aviation Finance Luxembourg No. 13 S.à r.l.</b> .....	<b>44132</b>	<b>Shuriken Luxembourg S.A.</b> .....	<b>44116</b>
<b>BBA Aviation Finance Luxembourg No. 16 S.à r.l.</b> .....	<b>44141</b>	<b>Shuriken Luxembourg S.A.</b> .....	<b>44117</b>
<b>BBA Luxembourg Investments S.à r.l.</b> ...	<b>44136</b>	<b>Sittler S.à r.l.</b> .....	<b>44117</b>
<b>C.N. International SA</b> .....	<b>44123</b>	<b>Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A.</b> .....	<b>44115</b>
<b>Dibelux S.à r.l.</b> .....	<b>44150</b>	<b>Somtralux S.A.</b> .....	<b>44115</b>
<b>Domus Topco S.à r.l.</b> .....	<b>44123</b>	<b>"Tokyo Garden s.à r.l."</b> .....	<b>44115</b>
<b>Finca Participation S.A.</b> .....	<b>44155</b>	<b>TPG Capital - Russia, S.à r.l.</b> .....	<b>44114</b>
<b>Istas Investment S.à.r.l</b> .....	<b>44160</b>	<b>TPG Capital - Russia, S.à r.l.</b> .....	<b>44114</b>
<b>Logicinvest S.A.</b> .....	<b>44118</b>	<b>Vangeli Sàrl</b> .....	<b>44114</b>
<b>Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF</b> .....	<b>44118</b>	<b>Varesa Immobilier S.à r.l.</b> .....	<b>44114</b>
<b>Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.</b> .....	<b>44145</b>	<b>Vibe Group S.A.</b> .....	<b>44114</b>
<b>Merscheid Properties Invest Sàrl</b> .....	<b>44118</b>	<b>Villa Kenzo S. à r.l.</b> .....	<b>44116</b>
<b>M&amp;G European Property Fund SICAV-FIS</b> .....	<b>44118</b>	<b>VI-Venture Investment S.A.</b> .....	<b>44115</b>
<b>M&amp;G European Property Fund SICAV-FIS</b> .....	<b>44118</b>	<b>VI-Venture Investment S.A.</b> .....	<b>44115</b>
		<b>Wellington S.A.</b> .....	<b>44116</b>
		<b>WP Equity XI S.à r.l.</b> .....	<b>44116</b>

**Varesa Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 159.327.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026375/10.

(140031264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Vibe Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 165.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026372/10.

(140031786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.953.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 19 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014026374/10.

(140031513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**TPG Capital - Russia, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.362.

Les comptes annuels de TPG Capital Russia S.à r.l. B118.362 au Décembre 31, 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG Capital Russia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014026366/12.

(140031764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**TPG Capital - Russia, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.362.

Les comptes annuels de TPG Capital Russia S.à r.l. B 118.362 au Décembre 31, 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG Capital Russia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014026365/12.

(140031556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**"Tokyo Garden s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 31, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.472.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014026363/10.

(140031626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

Les comptes annuels clos au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026379/10.

(140031356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

Les comptes annuels clos au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026380/10.

(140031357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Somtralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 60.361.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 février 2014.

*Pour SOMTRALUX SA*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014026337/12.

(140031102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.743.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2014026330/12.

(140031714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**23 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 117.265.

—  
*Dépôt rectificatif n° L130221992*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
23 HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014026399/12.

(140031315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**WP Equity XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 169.482.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026396/9.

(140031620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Wellington S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 115.713.

—  
Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026392/10.

(140031265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Villa Kenzo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.  
R.C.S. Luxembourg B 154.083.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026381/10.

(140031525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Shuriken Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.088.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014026325/13.

(140031268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

Signature.

Signature.

**Shuriken Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.088.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014026326/13.

(140031387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Sittler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014026301/11.

(140031341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026296/10.

(140031876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**RD Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2409 Strassen, rue des Chaux.  
R.C.S. Luxembourg B 128.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RD Participations S. à r.l.

Référence de publication: 2014026278/10.

(140031800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 144.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026324/10.

(140031189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026166/11.

(140031730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026167/11.

(140031781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Logicinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
LOGICINVEST S.A.

Référence de publication: 2014026156/11.

(140031858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026160/11.

(140031350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**Merscheid Properties Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.028.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 19 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014026176/10.

(140031512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

---

**BBA Aviation Finance Luxembourg No. 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.520.014,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.328.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159849 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation Finance Luxembourg No.12 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed dated 1 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

II.- That the 20,000 (Twenty Thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) by the issue of 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 13,500,128.50 (Thirteen Million Five Hundred Thousand One Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Fifty Cents), the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by BBA Aviation S.à r.l., of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) by the issuance of 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 13,500,128.50 (Thirteen Million Five Hundred Thousand One Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Fifty

Cents) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid by contributions in kind made by the Sole Shareholder (the “Contributions”).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contributions as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contributions as described below.

*Description and valuation*

The Contributions made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, are composed of:

- a certain claim held by the Sole Shareholder against Signature Flight Support Corporation in an aggregate amount of USD 15,000,000 (Fifteen Million United States Dollars); and
- 14,250 (Fourteen Thousand Two Hundred Fifty) ordinary shares held by the Sole Shareholder in BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, a company incorporated in Ireland with registered number 488710 and having its registered office at SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Ireland (“BBA Ireland”), with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United State Dollars) each, partly paid-up for an amount of USD 0.01 (One Cent of United State Dollars) per share, having an aggregate amount of USD 142.50 (One Hundred Forty-Two United States Dollars and Fifty Cents), including all the rights and obligations connected thereto.

The value of the Contributions amounts in the aggregate to USD 15,000,142.50 (Fifteen Million One Hundred Forty-Two United States Dollars and Fifty Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 January 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the existence of the Contributions has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Daniel Vincent MARCINIK, manager, professionally residing at 45 Maplevalle Rd, East Kingston, NH 03827, United States of America;
- b) Iain MACLEOD, manager, professionally residing at Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- c) Michael LANGE, manager, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BBA Aviation S.à r.l.: 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares.

The notary acts that the 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company’s articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) represented by 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares, with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each.”



No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159849 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de "BBA Aviation Finance Luxembourg No.12 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire soussigné en date du 1 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.500.014 USD (un million cinq cent mille quatorze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 1.520.014 USD (un million cent vingt mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 1.500.014 (un million cinq cent mille quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 13.500.128,50 USD (treize millions cinq cent mille cent vingt huit Dollars Américains et cinquante cents), l'intégralité devant être libérée par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par BBA Aviation S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a

été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.500.014 USD (un million cinq cent mille quatorze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 1.520.014 USD (un million cent vingt mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 1.500.014 (un million cinq cent mille quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 13.500.128,50 USD (treize millions cinq cent mille cent vingt huit Dollars Américains et cinquante cents) (la «Prime d'Emission»), le tout étant payé intégralement par la voie d'apports en nature de l'Associé Unique (les «Apports»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie des Apports tel que décrits ci-dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie des Apports, comme décrits ci-dessous.

*Description et Evaluation*

Les Apports faits par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, sont composés de:

- une certaine créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de Signature Flight Support Corporation d'une valeur totale de 15.000.000 USD (quinze millions Dollars Américains); et
- 14.250 (quatorze mille deux cent cinquante) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, une société constituée en Irlande, enregistrée sous le numéro 488710 et ayant son siège social situé au SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Irlande ("BBA Ireland"), d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille Dollars Américains) chacune, libérée à concurrence d'un montant de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) par part sociale, représentant un montant total de 142.50 USD (cent quarante deux Dollars Américains et cinquante cents), incluant tous droits et obligations en rapport avec ces parts sociales.

La valeur des Apports s'élève au total à 15.000.142,50 USD (quinze millions cent quarante deux Dollars Américains et cinquante cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 10 janvier 2014, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence des apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

Daniel Vincent MARCINIK, gérant, résidant professionnellement à 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, Etats-Unis d'Amérique;

Iain MACLEOD, gérant, résidant professionnellement à Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

Michael LANGE, gérant, résidant professionnellement à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports en nature, acceptent expressément la description de des Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- BBA Aviation S.à r.l.: 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.520.014 USD (un million cinq cent vingt mille quatorze Dollars Américains), représenté par 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021970/239.

(140026622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**C.N. International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025876/9.

(140031389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Domus Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.320.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Blackstone Real Estate Holdings Europe IV ESC L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number MC-71942,

(2) Blackstone Real Estate Partners Europe IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number MC-71814,

(3) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe IV-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number MC-71939,

represented by Mr Vianney De Bagneaux, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 22 January 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Domus Topco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Domus Topco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro Cents (EUR 0.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner

required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2014.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Blackstone Real Estate Holdings Europe IV ESC L.P. . . . . .	320	EUR 80
Blackstone Real Estate Partners Europe IV L.P. . . . . .	49,150	EUR 12,287.50
Blackstone Family Real Estate Partnership Europe IV-SMD L.P. . . . . .	530	EUR 132.50
Total . . . . .	50,000	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304,

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

(1) Blackstone Real Estate Holdings Europe IV ESC L.P., eine Kommandit-gesellschaft (a limited partnership) gegründet nach dem Recht der Kaimaninseln, mit Hauptgeschäftssitz in Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Kaimaninseln, und eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships, Kaimaninseln unter Nummer MC- 71942,

(2) Blackstone Real Estate Partners Europe IV L.P., eine Kommanditgesellschaft (a limited partnership) gegründet nach dem Recht der Kaimaninseln, mit Hauptgeschäftssitz in Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Kaimaninseln, und eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships, Kaimaninseln unter Nummer MC-71814,

(3) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe IV-SMD L.P., eine Kommandit-gesellschaft (a limited partnership) gegründet nach dem Recht der Kaimaninseln, mit Hauptgeschäftssitz in Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Kaimaninseln, und eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships, Kaimaninseln unter Nummer MC- 71939,

hier vertreten durch Herrn Vianney De Bagneaux, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten vom 22. Januar 2014, welche vorliegender Urkunde beigelegt sind um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in seiner vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Domus Topco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Domus Topco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

**Art. 3. Geschäftsdauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.



**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro Cent (EUR 0,25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

**Art. 6. Übertragung der Anteile.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 7. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Ver-

bindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2014 enden.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

**Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Nach dem die erschienenen Parteien die Gründungssatzung erstellt haben, haben sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Blackstone Real Estate Holdings Europe IV ESC L.P. . . . . .	320	EUR 80
Blackstone Real Estate Partners Europe IV L.P. . . . . .	49.150	EUR 12.287,50
Blackstone Family Real Estate Partnership Europe IV-SMD L.P. . . . . .	530	EUR 132,50
Summe . . . . .	50.000	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

#### *Außerordentliche Beschlüsse der Gesellschafter*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. DE BAGNEAUX und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4559. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. Februar 2014.

Référence de publication: 2014022051/472.

(140026523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BBA Aviation Finance Luxembourg No. 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.520.014,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.331.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159849 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation Finance Luxembourg No.13 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed dated 1 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

II. - That the 20,000 (Twenty Thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) by the issue of 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 13,500,128.50 (Thirteen Million Five Hundred Thousand One Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Fifty Cents), the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by BBA Aviation S.à r.l., of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) by the issuance of 1,500,014 (One Million Five Hundred Thousand Fourteen) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 13,500,128.50 (Thirteen Million Five Hundred Thousand One Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Fifty Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by contributions in kind made by the Sole Shareholder (the "Contributions").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contributions as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contributions as described below.

*Description and valuation*

The Contributions made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, are composed of:

- certain claims held by the Sole Shareholder against Signature Flight Support Corporation in an aggregate amount of USD 15,000,000 (Fifteen Million United States Dollars); and
- 14,250 (Fourteen Thousand Two Hundred Fifty) ordinary shares held by the Sole Shareholder in BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, a company incorporated in Ireland with registered number 488710 and having its registered office at SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Ireland ("BBA Ireland"), with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United State Dollars) each, partly paid-up for an amount of USD 0.01 (One Cent of United State Dollars) per share, having an aggregate amount of USD 142.50 (One Hundred Forty-Two United States Dollars and Fifty Cents), including all the rights and obligations connected thereto.

The value of the Contributions amounts in the aggregate to USD 15,000,142.50 (Fifteen Million One Hundred Forty-Two United States Dollars and Fifty Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 January 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the existence of the Contributions has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Daniel Vincent MARCINIK, manager, professionally residing at 45 Maplevalle Rd, East Kingston, NH 03827, United States of America;
- b) Michael LANGE, manager, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- c) Tony WHITEMAN, manager, professionally residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BBA Aviation S.à r.l.: 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares.

The notary acts that the 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen United States Dollars) represented by 1,520,014 (One Million Five Hundred Twenty Thousand Fourteen) shares, with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

*A comparu:*

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159849 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de “BBA Aviation Finance Luxembourg No.13 S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire soussigné en date du 1 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.500.014 USD (un million cinq cent mille quatorze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 1.520.014 USD (un million cent vingt mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 1.500.014 (un million cinq cent mille quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 13.500.128,50 USD (treize millions cinq cent mille cent vingt huit Dollars Américains et cinquante cents), l'intégralité devant être libérée par voie d'apports en nature;
3. Souscription et paiement par BBA Aviation S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;
5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.500.014 USD (un million cinq cent mille quatorze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 1.520.014 USD (un million cent vingt mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 1.500.014 (un million cinq cent mille quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 13.500.128,50 USD (treize millions cinq cent mille cent vingt huit Dollars Américains et cinquante cents) (la «Prime d'Emission»), le tout étant payé intégralement par la voie d'apports en nature de l'Associé Unique (les «Apports»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie des Apports tel que décrits ci- dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie des Apports, comme décrits ci-dessous.

*Description et Evaluation*

Les Apports faits par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, sont composés de:

- une certaine créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de Signature Flight Support Corporation d'une valeur totale de 15.000.000 USD (quinze millions Dollars Américains); et
- 14.250 (quatorze mille deux cent cinquante) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, une société constituée en Irlande, enregistrée sous le numéro 488710 et ayant son siège social situé au SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Irlande ("BBA Ireland"), d'une valeur nominale de 1,000 USD (mille Dollars Américains) chacune, libérée à concurrence d'un montant de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) par part sociale, représentant un montant total de 142.50 USD (cent quarante deux Dollars Américains et cinquante cents), incluant tous droits et obligations en rapport avec ces parts sociales.

La valeur des Apports s'élève au total à 15.000.142,50 USD (quinze millions cent quarante deux Dollars Américains et cinquante cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 10 janvier 2014, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence des apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

Daniel Vincent MARCINIK, gérant, résidant professionnellement à 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, Etats-Unis d'Amérique;

Michael LANGE, gérant, résidant professionnellement à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B, résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports en nature, acceptent expressément la description des Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:  
- BBA Aviation S.à r.l.: 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.520.014 USD (un million cinq cent vingt mille quatorze Dollars Américains), représenté par 1.520.014 (un million cinq cent vingt mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014021972/239.

(140026650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.386.953,20.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur- Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, located at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg being the Luxembourg branch of BBA International Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its principal place of business at 105, Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72091 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur- Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "BBA Luxembourg Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84440, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated 17 October



2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 380, dated 8 March 2002 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 21 December 2012, published in the Mémorial, number 500, dated 28 February 2013.

II. - That the 95,632 (Ninety-Five Thousand Six Hundred Thirty-Two) shares of the Company without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,456,698.80 (One Million Four Hundred Fifty-Six Thousand Six Hundred Ninety-Eight United States Dollars and Eighty Cents) so as to raise it from its current amount of USD 70,930,254.40 (Seventy Million Nine Hundred Thirty Thousand Two Hundred Fifty-Four United States Dollars and Forty Cents) to USD 72,386,953.20 (Seventy-Two Million Three Hundred Eighty-Six Thousand Nine Hundred Fifty-Three United States Dollars and Twenty Cents) by the issue of 1,964 (One Thousand Nine Hundred Sixty-Four) new shares without nominal value, subject to the payment of a share premium amounting to USD 13,113,659.20 (Thirteen Million One Hundred Thirteen Thousand Six Hundred Fifty-Nine United States Dollars and Twenty Cents), the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,456,698.80 (One Million Four Hundred Fifty-Six Thousand Six Hundred Ninety-Eight United States Dollars and Eighty Cents) so as to raise it from its current amount of USD 70,930,254.40 (Seventy Million Nine Hundred Thirty Thousand Two Hundred Fifty-Four United States Dollars and Forty Cents) to USD 72,386,953.20 (Seventy-Two Million Three Hundred Eighty-Six Thousand Nine Hundred Fifty-Three United States Dollars and Twenty Cents) by the issuance of 1,964 (One Thousand Nine Hundred Sixty-Four) new shares without par value (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 13,113,659.20 (Thirteen Million One Hundred Thirteen Thousand Six Hundred Fifty-Nine United States Dollars and Twenty Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by contributions in kind made by the Sole Shareholder (the "Contributions").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contributions in kind as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through contributions in kind as described below.

*Description and valuation*

The Contributions made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, are composed of certain claims held by the Sole Shareholder against ASIG Canada Ltd and ASIG Ground Handling Canada Ltd respectively in an aggregate amount of USD 14,570,358 (Fourteen Million Five Hundred Seventy Thousand Three Hundred Fifty-Eight United States Dollars).

The value of the Contributions amounts to USD 14,570,358 (Fourteen Million Five Hundred Seventy Thousand Three Hundred Fifty- Eight United States Dollars), being the USD equivalent of CAD 15,420,000 (Fifteen Million Four Hundred Twenty Thousand Canadian Dollars) following the CAD/USD exchange rate of 0.9449 provided by the website [www.reuters.com](http://www.reuters.com) on 29 November 2013.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 November 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the existence of the Contributions has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Daniel Vincent MARCINIK, manager, professionally residing at 7, Tallowood Lane, USA - MA 01913 Amesbury;
- b) Tony WHITEMAN, manager, professionally residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- c) Iain MACLEOD, manager, professionally residing at Cité Millewee, L- 8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch: 97,596 (Ninety-Seven Thousand Five Hundred Ninety-Six) shares.

The notary acts that the 97,596 (Ninety-Seven Thousand Five Hundred Ninety-Six) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital of the Company is fixed at Seventy-Two Million Three Hundred Eighty-Six Thousand Nine Hundred Fifty-Three United States Dollars and Twenty Cents (USD 72,386,953.20) represented by Ninety-Seven Thousand Five Hundred Ninety-Six (97,596) shares, without nominal value.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch- Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, située au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L- 2310

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant son principal établissement au 105, Wigmore Street, Londres, W1U 1QY, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72091 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur- Alzette, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de "BBA Luxembourg Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84440, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 380, en date du 8 mars 2002 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial, numéro 500, en date du 28 février 2013.

II. Que les 95.632 (quatre-vingt quinze mille six cent trente deux) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.456.698,80 USD (un million quatre cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quatre-vingt cents), afin de le porter de son montant actuel de 70.930.254,40 USD (soixante-dix millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-quatre dollars américains et quarante cents) à 72.386.953,20 USD (soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois mille dollars américains et vingt cents) par l'émission de 1.964 (mille neuf cent soixante quatre) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 13.113.659,20 USD (treize millions cent treize mille six cent cinquante neuf dollars américains et vingt cents), l'intégralité devant être libérée par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'Associé Unique un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.456.698,80 USD (un million quatre cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quatre-vingt cents) afin de le porter de son montant actuel de 70.930.254,40 USD (soixante-dix millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-quatre dollars américains et quarante cents) à 72.386.953,20 USD (soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et vingt cents) par l'émission de 1.964 (mille neuf cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales sans valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission de 13.113.659,20 USD (treize millions cent treize mille six cent cinquante-neuf dollars américains et vingt cents) (la «Prime d'Emission»), le tout étant payé intégralement par la voie d'apports en nature de l'Associé Unique (les «Apports»).

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement de la Prime d'Emission, par voie des apports en nature tels que décrits ci-dessous.

### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie des apports en nature, comme décrit ci-dessous.

### *Description et Evaluation*

Les Apports faits par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, sont composés de certaines créances détenues par l'Associé Unique à l'encontre de ASIG Canada Limited et ASIG Ground Handling Canada Limited respectivement d'une valeur totale de 14.570.358 USD (quatorze millions cinq cent soixante-dix mille trois cent cinquante-huit dollars américains).

La valeur des Apports s'élève à 14.570.358 USD (quatorze millions cinq cent soixante-dix mille trois cent cinquante-huit dollars américains), étant équivalent en USD de 15.420.000 CAD (quinze millions quatre cent vingt mille dollars canadien) selon le taux de change CAD/USD de 0.9449 disponible sur le site [www.reuters.com](http://www.reuters.com) en date du 29 novembre 2013.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 29 novembre 2013, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

### *Preuve de l'existence des apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée.

### *Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

d) Daniel Vincent MARCINIK, gérant, résidant professionnellement à 7, Tallowood Lane, USA - MA 01913 Amesbury;  
e) Tony WHITEMAN, gérant, résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duché de Luxembourg; et

f) Iain MACLEOD, gérant, résidant professionnellement à Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports en nature, acceptent expressément la description des Apports, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:  
- BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch: 97.596 (quatre-vingt dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 97.596 (quatre-vingt dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 72.386.953,20 USD (soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et vingt cents), représenté par 97.596 (quatre-vingt dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales sans valeur nominale.»

Aucune autre modification n'est faite à cette article.

### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch sur Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021981/245.

(140026399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BBA Aviation Finance Luxembourg No. 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.020.237,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.343.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159849 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation Finance Luxembourg No.16 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed dated 1 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

II.- That the 20,000 (Twenty Thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 25,000,237 (Twenty-Five Million Two Hundred Thirty-Seven United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven United States Dollars) by the issue of 25,000,237 (Twenty-Five Million Two Hundred Thirty-Seven) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 225,002,138.02 (Two Hundred Twenty-Five Million Two Thousand One Hundred Thirty-Eight United States Dollars and Two Cents), the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by BBA Aviation S.à r.l., of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 25,000,237 (Twenty-Five Million Two Hundred Thirty-Seven United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (Twenty Thousand United States Dollars) to USD 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven United States Dollars) by the issuance of 25,000,237 (Twenty-Five Million Two Hundred Thirty-Seven) new shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 225,002,138.02 (Two Hundred Twenty-Five Million Two Thousand One Hundred Thirty-Eight United States Dollars and Two Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by contributions in kind made by the Sole Shareholder (the "Contributions").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contributions as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contributions as described below.

*Description and valuation*

The Contributions made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, are composed of:

- certain claims held by the Sole Shareholder against BBA U.S. Holdings, Inc. in an aggregate amount of USD 250,000,000 (Two Hundred Fifty Million United States Dollars); and
- 237,502 (Two Hundred Thirty-Seven Thousand Five Hundred Two) ordinary shares held by the Sole Shareholder in BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, a company incorporated in Ireland with registered number 488710 and having its registered office at SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Ireland ("BBA Ireland"), with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United State Dollars) each, partly paid-up for an amount of USD 0.01 (One Cent of United State Dollars) per share, having an aggregate amount of USD 2,375.02 (Two Thousand Three Hundred Seventy-Five United States Dollars and Two Cents), including all the rights and obligations connected thereto.

The value of the Contributions amounts in the aggregate to USD 250,002,375.02 (Two Hundred Fifty Million Two Thousand Three Hundred Seventy-Five United States Dollars and Two Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 January 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the existence of the Contributions has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Daniel Vincent MARCINIK, manager, professionally residing at 45 Maplevalle Rd, East Kingston, NH 03827, United States of America;
- b) Michael LANGE, manager, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- c) Tony WHITEMAN, manager, professionally residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- BBA Aviation S.à r.l.: 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven) shares.

The notary acts that the 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven United States Dollars) represented by 25,020,237 (Twenty-Five Million Twenty Thousand Two Hundred Thirty-Seven) shares, with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159849 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de “BBA Aviation Finance Luxembourg No.16 S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25.000.237 USD (vingt-cinq millions deux cent trente-sept Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 25.020.237 USD (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept Dollars Américains) par l'émission de 25.000.237 (vingt-cinq millions deux cent trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 225.002.138,02 USD (deux cent vingt-cinq millions deux mille cent trente-huit Dollars Américains et deux cents), l'intégralité devant être libérée par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par BBA Aviation S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la société;
5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.000.237 USD (vingt-cinq millions deux cent trente-sept Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 25.020.237 USD (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept Dollars Américains) par l'émission de 25.000.237 (vingt-cinq millions deux cent trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 225.002.138,02 USD (deux cent vingt-cinq millions deux mille cent trente-huit Dollars Américains et deux cents) (la «Prime d'Emission»), le tout étant payé intégralement par la voie d'apports en nature de l'Associé Unique (les «Apports»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie des Apports tel que décrits ci-dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie des Apports, comme décrits ci-dessous.

*Description et Evaluation*

Les Apports faits par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, sont composés de:

- certaines créances détenues par l'Associé Unique à l'encontre de BBA U.S. Holdings, Inc. d'une valeur totale de 250.000.000 USD (deux cent cinquante millions de Dollars Américains); et
- 237.502 (deux cent trente-sept mille cinq cent deux) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BBA INVESTMENT AVIATION LIMITED, une société constituée en Irlande, enregistrée sous le numéro 488710 et ayant son siège social situé au SFS Hangar, Shannon, Co. Clare, Irlande ("BBA Ireland"), d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, libérée à concurrence d'un montant de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) par part sociale, représentant un montant total de 2.375,02 USD (deux mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains et deux cents), incluant tous droits et obligations en rapport avec ces parts sociales.

La valeur des Apports s'élève au total à 250.002.375,02 USD (deux cent cinquante millions deux mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains et deux cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 10 janvier 2014, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence des apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée.

*Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

- a) Daniel Vincent MARCINIK, gérant, résidant professionnellement à 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Michael LANGE, gérant, résidant professionnellement à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) Tony WHITEMAN, gérant, résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;



tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports en nature, acceptent expressément la description de des Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:  
- BBA Aviation S.à r.l.: 25.020.237 (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 25.020.237 (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 25.020.237 USD (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept Dollars Américains), représenté par 25.020.237 (vingt-cinq millions vingt mille deux cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021978/239.

(140026737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

---

**Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

**APPEARED:**

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.622 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 November 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a corporate capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 172.706 (the “Company”), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2996 dated 11 December 2012, page 143.778; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended, in particular the share capital was increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), pursuant to the deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 6 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1003 dated 26 April 2013, page 48106.

- The Articles have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of the twenty-five thousand (25,000) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) in order to raise it from its current amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) by creating and issuing six thousand two hundred and fifty (6,250) new ordinary shares (the “New Shares 1”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in cash, subject to the payment of a share premium of one million four hundred and ninety three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,493,750) (the “Share Premium 1”).

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE the New Shares 1 and to have them and the Share Premium 1 fully paid up by contribution in cash for an aggregate amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) split between the nominal value of the New Shares 1 for six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) and the Share Premium 1, which shall be allocated to a reserve available for distribution within the limits set forth by the Articles.

The amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by remittance of a bank certificate.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) by creating and issuing six thousand two hundred and fifty (6,250) new ordinary shares (the “New Shares 2”, together with the New Shares 1 the “New Shares”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of one million four hundred and eighty-four thousand seventy-five Euro (EUR 1,484,075.-) (the “Share Premium 2”, together with the Share Premium 1 the “Share Premium”), which shall be allocated to a reserve available for distribution within the limits set forth by the Articles.

#### *Sole Shareholder’s Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to SUBSCRIBE the New Shares 2 and to have them, together with the Share Premium 2, fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of one million four hundred and ninety thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 1,490,325.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the “Contribution”).

#### *Evaluation*

The total net value of the Contribution is valued at one million four hundred and ninety thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 1,490,325.-) of which six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one million four hundred and eighty four thousand seventy-five Euro (EUR 1,484,075.-) being allocated to the share premium account.

#### *Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution*

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the “Application Form”) executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that “the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to one million four thousand and ninety thousand three hundred and twenty-five Euro and (EUR 1,490,325.-)”; and

- a report dated 29 November 2013 and established by Mr. Nicolas MERIGÓ and Mr. David HARRISON, both in their capacity as directors of the Company acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the “Company Report”).

#### *Proof of the existence of the Contribution*

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

#### *Effective implementation of the Contribution*

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, DECLARES, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares 2;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

#### *Board of directors ("conseil de gérance") of the Company's intervention*

Thereupon intervenes the board of directors ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Directors"), here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, duly empowered by the Company Report, hereby annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Directors of the here above described Contribution, the Board of Directors expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares 2 and the Share Premium 2, as documented by the Application Form.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES that the amount of the Share Premium shall remain attached to the New Shares and be available for distribution from time to time within the limits set forth by law and the Articles.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to AMEND article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

**" 5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium. Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends, liquidation boni, for payment following a capital decrease or a redemption or repurchase of Shares. The Share Premium Reserve can be distributed from time to time upon decision of the Board of Directors. Unless otherwise decided by the Shareholders, the share premium shall remain attached to the Shares issued subject to such share premium.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de vingt cinq mille Euros (25.000 EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de vingt cinq mille Euros (25.000 EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 172.706 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 8 novembre 2012, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2996 du 11 décembre 2012, page 143.778;

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier le capital social a été porté de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à vingt cinq mille Euros (25.000 EUR), en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 6 février 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 26 avril 2013, page 48106.

- Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des vingt cinq mille (25.000) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence de six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250 EUR) par l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales 1»), ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire, moyennant une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante mille Euros (1.493,750. EUR) (la «Prime d'Emission 1»).

L'Associé unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales 1 et de libérer intégralement celle-ci ainsi que la Prime d'Emission 1 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000 EUR) réparti entre la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales 1 de six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR) et la Prime d'Emission 1 qui sera affectée à une réserve disponible aux fins de distribution dans les conditions prévues par les Statuts.

Le montant de d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000 EUR) se trouve désormais à disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence de six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR) pour le porter d'un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250 EUR) à trente sept mille cinq cents Euros (37.500 EUR) par l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales 2» ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales 1, les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, moyennant une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt quatre mille et soixante-quinze Euros (1.484.075 EUR) (la «Prime d'Emission 2» ensemble avec la Prime d'Emission 1, la «Prime d'Emission») qui sera affectée à une réserve disponible aux fins de distribution dans les conditions prévues par les Statuts.

#### *Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, DECLARE SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales 2 et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission 2 au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt dix mille trois cent vingt-cinq Euros (1.490.325 EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

### Évaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à un million quatre cent quatre-vingt dix mille trois cent vingt-cinq Euros (1.490.325 EUR), dont six mille deux cent cinquante Euros (6.250 EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde d'un million quatre cent quatre-vingt quatre mille soixante-quinze Euros (1.484.075 EUR) étant alloué au compte de la prime d'émission.

#### *Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport*

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égale à un million quatre cent quatre-vingt dix mille trois cent vingt-cinq Euros (1.490.325 EUR)»; et
- un rapport établi par M. Nicolas MERIGÓ et M. David HARRISON, tous les deux en qualité de gérant de la Société, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

#### *Réalisation effective de l'Apport*

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales 2;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport soient accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

#### *Intervention du conseil de gérance de la Société*

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, dûment habilitée en vertu du Rapport de la Société, ci-annexé.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales 2 ainsi que le paiement de la Prime d'Emission 2, telles que documentées par la Lettre d'Application.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'Emission restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales et sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la loi et les Statuts.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents Euros (37.500 EUR), représenté par trente sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission, Pour les besoins de cet article, «Prix d'Emission» pour une Part Sociale donnée a pour signification le prix de souscription payée pour cette Part Sociale en ce compris sa valeur nominale et toute prime d'émission éventuelle. A moins qu'elle ne soit intégralement ou partiellement attribuée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur une Part Sociale sera transférée sur un compte de prime d'émission (la «Réserve de Prime d'Emission»), lequel, à moins qu'il n'en soit décidé autrement à tout moment par les Associés, constituera une réserve disponible aux fins de distribution de dividendes, boni de liquidation, de paiement suite à une réduction de capital ou un rachat de Parts Sociales. La Réserve de Prime d'Emission pourra être distribuée à tout moment sur

décision du Conseil de Gérance. Sauf décision contraire des Associés, la prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales émises moyennant une telle prime d'émission.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022252/255.

(140026329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

### **Dibelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.310.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur Valéry Guderzo, né le 13 mars 1964 à Grenoble (France) et demeurant à F-38240 Meylan, 47, Chemin du vieux chêne (France).

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Dibelux S.à r.l.".

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Clervaux par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société a également comme activité l'importation de toutes origines ainsi que l'exportation, la commercialisation, la vente et la distribution sur tout le territoire européen de gomme à mâcher et autres produits énergisants.

Ces activités comprennent mais sans limitation le développement de la clientèle et de la palette des gammes pour chacun et tous les types de produits.

La Société peut en tant qu'intermédiaire indépendant, chargé de façon permanente, à titre principal ou accessoire et contre rémunération, négocier la vente et, ou l'achat de marchandises pour une autre personne, ainsi que négocier et conclure des affaires au nom et pour le compte de celle-ci.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 15.000,-eur représenté par 150 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 100,-eur chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées.** En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété de Parts Sociales.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Forme des parts sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.



Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 16. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 18. Responsabilité des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 20. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Assemblée générale annuelle.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 22. Assemblées générales.** Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 25. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 27. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

**Art. 28. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015.

#### *Souscription et libération*

##### 1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces le montant suivant:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Valéry Guderzo prénommé . . . . .	15.000,-eur	150 parts sociales
Total . . . . .	15.000,-eur	150 parts sociales

##### 2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 15.000,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200,-eur.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Valéry Guderzo, né le 13 mars 1964 à Grenoble (France) et demeurant à F-38240 Meylan, 47, Chemin du vieux chêne (France).
3. L'adresse de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Guderzo Valéry, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/02/2014. Relation: EAC/2014/1957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022048/299.

(140026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

#### **Finca Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.469.

L'an deux mille quatorze, le trente janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINCA PARTICIPATION S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 87.469, constituée suivant acte reçu le 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1157 du 1<sup>er</sup> août 2002; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1329 du 10 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur

Gaetano Gracco, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de €50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de €500.000,- (cinq cent mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la version anglaise des statuts.
- 2.- Modification des pouvoirs de signature engageant la société
- 2.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
- 3.- Refonte totale des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature engageant la Société actuellement en vigueur, pour le déterminer comme suit:

**Art. 11. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social et engagée vis-à-vis d'eux comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs
- par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière
- par la signature individuelle de tout délégué ou mandataire du Conseil d'Administration dans les limites de ses pouvoirs.

*Troisième résolution*

STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.** La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «FINCA PARTICIPATION S.A.».

**Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Objet.** La Société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille Euro (EUR 500.000), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

**Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Modification du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

**Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs:

- par la signature conjointe de deux administrateurs
- par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière
- par la signature individuelle de tout délégué ou mandataire du Conseil d'Administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Commissaire aux comptes.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

## **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

**Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de mai, à 11 h 00 heures.

**Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

#### **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Répartition des bénéfices.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

#### **Titre VIII - Loi applicable**

**Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. GRACCO, F.GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 février 2014. Relation: LAC/ 2014/5108. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022721/210.

(140027209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

#### **AGORA-Wash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 19B.

R.C.S. Luxembourg B 172.965.

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGORA-WASH S.A., ayant son siège social à L-9956 Hachiville, Maison 80, constituée suivant acte notarié du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10, du 2 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edith Reuter, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis Felicetti, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Mireille Bader, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Reuler.

Madame le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-9768 Reuler, Maison 19B et modification de l'article 2, premier alinéa, des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

#### *Résolution*

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-9768 Reuler, Maison 19B et de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Clervaux.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, M. BADER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 12 février 2014. Relation: REM/2014/376. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 février 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014025085/42.

(140029602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

#### **Istas Investment S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.504.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 février 2014 les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant suivant à compter du 13 février 2014:

- Manacor (Luxembourg) S.A., en qualité de gérant unique de la Société.

Nomination des gérants suivants à compter du 13 février 2014 pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérant B.

- Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice S.Rota

*Gérant*

Référence de publication: 2014025383/19.

(140030518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.